



Tour Exallis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Institut Mines-Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES
Société Anonyme
19, rue Clément Marot
75008 PARIS
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051

Institut Mines-Télécom

Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel
Siège social : 19 place Marguerite Perey 91120 PALAISEAU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut Mines-Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes consolidés :

- Le traitement comptable des travaux relatifs au campus de l'Institut Mines-Télécom à Palaiseau décrit dans la note 3 « Evénements significatifs », paragraphe 3.7 « L'opération « SACLAY » ;
- Les corrections d'erreurs exposées dans la note 1.4 « Tableau de variation des capitaux propres » ;

- L'impact du changement de méthodes comptables lié à l'application de l'instruction comptable sur les comptes consolidés BOFIP-GCP-24-0013 du 7 mai 2024 exposé dans la note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Changement de méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La correcte comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau,
- Le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

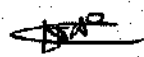
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 14 mars 2024

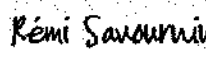
DocuSigned by:

5E27D7E80A544C0...

Aurélie LACAVE

Associée

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES

Paris, le 14 mars 2024

DocuSigned by:

C070B79B9F0D4AE...

Rémi SAVOURNIN

Associé



COMPTES CONSOLIDÉS
Exercice clos le 31 décembre 2024

1. ETATS FINANCIERS

Pour comparaison avec les comptes clos au 31/12/2024, les comptes proforma 31/12/2023 présentés sont les comptes 2023 établis selon le nouveau référentiel comptable applicable au 1er janvier 2024 pour les comptes consolidés des établissements publics nationaux. Pour rappel, sont également présentés les comptes 2023 tels que précédemment approuvés.

1.1. Bilan Consolidé

En milliers d'euros	31/12/2024		Proforma 31/12/2023	
	Valeur brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé			-	-
Immobilisations incorporelles	32 286	- 25 284	7 002	6 505
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	993 515	- 546 306	447 209	451 518
Immobilisations financières	1 506	- 215	1 291	1 340
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total actif immobilisé	1 027 307	- 571 805	455 502	459 363
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	61 603	- 2 312	59 291	35 968
Autres créances	79 602	-	79 602	62 863
Valeurs mobilières de placement	229	-	229	229
Disponibilités	161 109	-	161 109	160 638
Comptes de régularisation actif	2 660	-	2 660	2 339
Total Actif	1 332 509	- 574 117	758 392	721 400

En milliers d'euros	31/12/2024	Proforma 31/12/2023
Financements reçus de l'État	174 360	173 435
Autres financements reçus	97 754	97 752
Réserves consolidées	269 189	283 465
Résultat consolidé	- 6 389	- 13 606
Intérêts minoritaires	831	933
Autres fonds propres	2 189	2 189
Écarts d'acquisition négatifs	-	-
Total fonds propres	537 932	544 168
Provisions	33 693	33 415
Emprunts et dettes financières	2 592	2 823
Fournisseurs et comptes rattachés	13 079	11 845
Autres dettes	161 267	121 257
Comptes de régularisation passif	9 830	7 891
Total Passif	758 392	721 400

Arrêté au 31 décembre 2024 12 Mois

INSTITUT MINES TELECOM



En milliers d'euros	31/12/2023		Affectation nouveau règlement	
	Valeur brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
Capital souscrit non appelé			-	
Immobilisations incorporelles	29 849	- 23 344	6 505	
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	-	-	-	
Immobilisations corporelles	963 773	- 512 255	451 518	
Immobilisations financières	1 558	- 218	1 340	
Titres mis en équivalence	-	-	-	
Total actif immobilisé	995 180	- 535 817	459 383	
Stocks et en-cours	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	37 849	- 1 881	35 968	
Autres créances et comptes de régularisation	65 202	-	65 202	Autres créances / Comptes de régularisation actif
Valeurs mobilières de placement	229	-	229	
Disponibilités	160 638	-	160 638	
Total Actif	1 259 098	- 537 698	721 400	

En milliers d'euros	Clôture	
Subvention d'investissements par l'Etat	173 435	Financements reçus de l'Etat
Réserves	283 485	
Résultat de l'exercice	- 13 606	
Autres subventions	97 752	Autres financements reçus
Total capitaux propres	541 047	
Intérêts hors groupe	933	Fonds propres
Autres fonds propres	2 189	Fonds propres
Provisions	33 415	
Emprunts et dettes financières	2 823	
Fournisseurs et comptes rattachés	11 845	
Autres dettes et comptes de régularisation	129 148	Autres dettes / Compte de régularisation passif
Total Passif	721 400	

1.2. Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Proforma 31/12/2023
Produits		
Produits sans contrepartie directe	317 155	312 971
Produits avec contrepartie	91 821	74 968
Autres produits de fonctionnement	5 272	46 026
Charges de fonctionnement		
Achats consommés et charges externes	- 90 410	- 87 405
Charges de personnel	- 279 225	- 266 111
Autres charges de fonctionnement	- 19 288	- 19 075
Charges d'intervention		
Impôts et taxes	- 6 437	- 6 322
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 37 661	- 79 564
Reprise de financement rattaché à un actif	11 799	10 673
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 6 973	- 13 839
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 6 973	- 13 839
Charges financières	- 193	- 259
Produits financiers	771	499
Résultat financier	578	240
Impôt sur les résultats	-	-
Résultat net des entités intégrées	- 6 395	- 13 599
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 6 395	- 13 599
Intérêts minoritaires	5	- 7
Résultat net (part du groupe)	- 6 390	- 13 606

Arrêté au 31 décembre 2024 12 Mois

INSTITUT MINES TELECOM



En milliers d'euros	31/12/2023	Affectation nouveau règlement
Chiffre d'affaires	74 968	Produits avec contrepartie
Autres produits d'exploitation	358 997	Produits sans contrepartie directe / Autres produits de fonctionnement
Achats consommés et charges externes	- 87 405	
Charges de personnel	- 266 111	
Autres charges d'exploitation	- 19 075	Autres charges de fonctionnement
Impôts et taxes	- 6 322	
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 68 957	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions / reprise de financement rattaché à un actif
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 13 905	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 13 905	
Charges et produits financiers	240	
Charges et produits exceptionnels	65	Autres charges & autres produits de fonctionnement
Impôt sur les bénéfices	-	
Résultat net des entreprises intégrées	- 13 599	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 13 599	
Intérêts minoritaires	- 7	
Résultat net (part du groupe)	- 13 606	